

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DE VALLIERES-LES-GRANDES
Jeudi 16 janvier 2020 à 20h00

Convocation : 6 janvier 2020.

Présents : AUBERT Lolita, BARBOUX Hervé, BOYFINI TENGAYE Never, CHANCELIER François, CHIDAINÉ Jocelyne, DÉCHAMPS Nathalie, DUBREUIL Jean-Paul, GERMAIN Pascal, GESMIER Francis, LACROIX Eric, LE FRÊNE Patrick, LORTHIOS Claudette, LUNAISS Elisabeth, METIVIER Fabien, THIBAUT Alain

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : /

Secrétaire : METIVIER Fabien

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance,

- 1 – Ouverture de crédits d'investissement budget communal,
- 2 – Ouverture de crédits d'investissement budget eau à hauteur de 30 000 euros,
- 3 – Restauration des registres d'état-civil programme 2020 et demande de subvention au Conseil Départemental,
- 4 – Mise à disposition des locaux communaux dans le cadre des campagnes électorales,
- 5 – Appel d'offre construction d'un bâtiment abritant un local artisanal et un local commercial – LOT 1- Avenant N°1 augmentation de la superficie d'accès.
- 6 – Appel d'offre rénovation d'un bâtiment pour la création d'un centre de formation culinaire et d'un gîte de groupe - LOT 2 et LOT 4 - Avenant N°1 Modification ensemble menuiserie alu en façade Est (variante N°5)
- 7 – Agrandissement du cimetière.
- 8 – Transfert de l'actif et du passif du service publique d'assainissement au SIAAM de Montrichard à compter du 1er janvier 2020.

- Questions diverses.

En raison d'un manque d'informations, Monsieur Le Maire informe du report du point 5 : Appel d'offre construction d'un bâtiment abritant un local artisanal et un local commercial – LOT 1- Avenant N°1 augmentation de la superficie d'accès.

Les comptes rendus du 25/11/2019 et 06/12/2019 sont adoptés à l'unanimité.

1 - OUVERTURE DE CREDIT EN INVESTISSEMENT EN ATTENTE DU VOTE DU BUDGET COMMUNAL

Délibération n° 2020/01

Nombre de Membres en exercice :	15	Votes Pour :	15
Nombre de Membres présents :	15	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15	Abstention :	0

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Afin de permettre la continuité du fonctionnement des services, il convient donc de demander une ouverture de crédit en investissement en attendant le vote du Budget Primitif dans la limite d'un quart du budget d'investissement de l'année précédente.

Monsieur Le Maire propose donc de faire les ouvertures de crédit suivantes :

Chapitre	Crédits 2019	RAR 2019	Montant à prendre en compte	25%	Ouverture 2020 L1612-1 CGCT
D20	18 000.00	0	18 000.00	4 500.00	4 500.00
D21	183 300.00	0	183 300.00	45 825	45 800.00
D23	1 491 252.44	1 376 512	114 740.44	28 685.11	28 685.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

DÉCIDE de l'ouverture de crédits en investissement comme suit :

Chapitre	Crédits 2019	RAR 2019	Montant à prendre en compte	25%	Ouverture 2020 L1612-1 CGCT
D20	18 000.00	0	18 000.00	4 500.00	4 500.00
D21	183 300.00	0	183 300.00	45 825	45 800.00
D23	1 491 252.44	1 376 512	114 740.44	28 685.11	28 685.00

Et de la répartition suivante :

D20		4 500.00
	202 – Frais réalisation document urbanisme	500.00
	2031 – Frais d'études	4 000.00
D21		45 800.00
	21311 – Hôtel de Ville	2 500.00
	21312 – Bâtiment scolaire	2 500.00
	2138 – Autres bâtiment publics	10 800.00
	2151 – Réseau de Voirie	20 000.00
	21571 – Matériel roulant voirie	2 500.00
	21578 – autre matériel et outillage voirie	2 500.00

	2158 – autres installations, matériel et outillage	5 000.00
D23		28 685.00
	2313 - Constructions	28 685.00

2 - OUVERTURE DE CREDIT EN INVESTISSEMENT EN ATTENTE DU VOTE DU BUDGET SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Délibération n° 2020/02

Nombre de Membres en exercice :	15	Votes Pour :	15
Nombre de Membres présents :	15	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15	Abstention :	0

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Afin de permettre la continuité du fonctionnement des services, il convient donc de demander une ouverture de crédit en investissement en attendant le vote du Budget Primitif dans la limite d'un quart du budget d'investissement de l'année précédente.

Monsieur Le Maire propose donc de faire les ouvertures de crédit suivantes :

Chapitre	Crédits 2019	RAR 2019	Montant à prendre en compte	25%	Ouverture 2020 L1612-1 CGCT
D20	20 000.00	0	20 000.00	5 000.00	5 000.00
D21	109 103.80	0	109 103.00	27 275.75	25 000.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

DÉCIDE de l'ouverture de crédits en investissement comme suit :

Chapitre	Crédits 2019	RAR 2019	Montant à prendre en compte	25%	Ouverture 2020 L1612-1 CGCT
D20	20 000.00	0	20 000.00	5 000.00	5 000.00
D21	109 103.80	0	109 103.00	27 275.75	25 000.00

Et de la répartition suivante :

D20		5 000.00
	203 – Frais d'études, recherche, développement	5 000.00
D21		25 000.00
	213 - Constructions	15 000.00
	2156 – Matériel spécifique d'exploitation	8 000.00
	2184 - Mobilier	2 000.00

3 - RESTAURATION DES REGISTRES D'ETAT-CIVIL – DEMANDE DE SUBVENTION**Délibération n° 2020/03**

Nombre de Membres en exercice :	15	Votes Pour :	15
Nombre de Membres présents :	15	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15	Abstention :	0

Monsieur Le Maire propose de continuer la restauration des registres d'Etat-Civil entamée depuis plusieurs années.

Plusieurs registres ont été expertisés pour un montant de 1 310.08 euros HT et le service des archives départementales peut proposer une subvention pour les registres de plus de 100 ans.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à restaurer les registres d'Etat-Civil et à solliciter le Conseil Départemental pour l'obtention d'une subvention dans le cadre de la restauration des registres d'Etat-civil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

AUTORISE Monsieur Le Maire à poursuivre la restauration des registres d'Etat-Civil pour un montant de 1 310.08 euros HT.

AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter une subvention du Conseil Département dans le cadre de la restauration des registres d'Etat-Civil et à signer tout document relatif à ce dossier.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2020.

4 - MISE A DISPOSITION DE SALLES COMMUNALES DANS LE CADRE D'UNE CAMPAGNE ELECTORALE**Délibération n° 2020/04**

Nombre de Membres en exercice :	15	Votes Pour :	15
Nombre de Membres présents :	15	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15	Abstention :	0

Monsieur Le Maire informe le conseil de la nécessité de délibérer afin de définir les modalités de mise à dispositions de salles communales dans le cadre d'une campagne électorale.

Monsieur Le Maire propose d'autoriser la mise à disposition :

- de la salle du conseil, pour l'organisation de réunions de travail d'un candidat, groupe ou parti, à raison de 3 mises à dispositions gratuites par scrutin et par même entité ;
- de la salle des fêtes ou de la salle des associations, pour l'organisation de réunions publiques, à raison d'une mise à disposition gratuite avant chaque tour de scrutin pour une même entité.

Au-delà, des lieux et quantités prévues, les salles seront facturées au tarif en vigueur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

DECIDE

d'autoriser la mise à disposition :

- de la salle du conseil, pour l'organisation de réunions de travail d'un candidat, groupe ou parti, à raison de 3 mises à dispositions gratuites par scrutin et par même entité ;

- de la salle des fêtes ou de la salle des associations, pour l'organisation de réunions publiques, à raison d'une mise à disposition gratuite avant chaque tour de scrutin pour une même entité.

Au-delà, des lieux et quantités prévus, les salles seront facturées au tarif en vigueur.

5 – MARCHÉ DE TRAVAUX – RENOVATION D'UN BATIMENT POUR LA CREATION D'UN CENTRE DE FORMATION CULINAIRE ET D'UN GITE DE GROUPE – LOT 2 ET LOT 4 : AJOUT DE LA VARIANTE 5

Délibération n° 2020/05

Nombre de Membres en exercice :	15	Votes Pour :	14
Nombre de Membres présents :	15	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15	Abstention :	1

Monsieur Le Maire informe le conseil du souhait des futurs locataires – SARL La Grange - de bénéficier de l'ouverture de la baie vitrée en façade Est du bâtiment telle qu'elle a été envisagée au marché en variante N°5. Les futurs locataires – SARL La Grange – se proposent de participer financièrement à cette plus-value.

Monsieur Le Maire propose de retenir la tranche de travaux concernées pour la modification ensemble menuiserie alu en façade Est dans le cadre du marché de rénovation d'un bâtiment pour la création d'un centre de formation culinaire et d'un gîte de groupe - LOT 2 et LOT 4 variante 5 pour un montant de 11 545,20 euros HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

DECIDE

de retenir la tranche de travaux concernées pour la modification ensemble menuiserie alu en façade Est dans le cadre du marché de rénovation d'un bâtiment pour la création d'un centre de formation culinaire et d'un gîte de groupe - LOT 2 et LOT 4 variante 5 pour un montant de 11 545,20 euros HT.

6 – AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE COMMUNAL ET AUTORISATION D'ENTAMER LA PROCEDURE

Délibération n° 2020/06

Nombre de Membres en exercice :	15	Votes Pour :	15
Nombre de Membres présents :	15	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15	Abstention :	0

Monsieur Le Maire demande au conseil de l'autoriser à entamer la procédure pour l'agrandissement du cimetière communal, celui-ci n'offrant quasiment plus de place disponibles et accessibles.

L'extension se fera sur les parcelles ZW 100 et ZW 102 appartenant à la commune.

La procédure inclus, outre la délibération décidant de l'extension du cimetière, une enquête publique, l'avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) et une autorisation préfectorale.

Un géologue peut également être amené à faire une étude de terrain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

DECIDE

De l'agrandissement du cimetière communal sur les parcelles ZW 100 et ZW 102,

AUTORISE

Monsieur Le Maire à entamer la procédure administrative pour l'agrandissement du cimetière communal et à solliciter les autorités compétentes.

AUTORISE

Monsieur Le Maire à faire appel à un géologue pour les besoins du dossier.

6 – TRANSFERT DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT AU SIAAM DE MONTRICHARD**Délibération n° 2020/07**

Nombre de Membres en exercice :	15	Votes Pour :	15
Nombre de Membres présents :	15	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15	Abstention :	0

Suite à l'adhésion de la commune au Syndicat Intercommunal Assainissement Agglomération Montrichard – SIAAM Montrichard - Monsieur Le Maire informe le conseil de la nécessité de prendre une délibération afin de transférer au SIAAM de Montrichard l'intégralité de l'actif et du passif du service public d'assainissement collectif, les résultats budgétaires et la trésorerie au 1^{er} janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DIT

Que l'intégralité de l'actif et du passif du service public d'assainissement collectif, les résultats budgétaires et la trésorerie seront transférés au 1^{er} janvier 2020 au Syndicat Intercommunal Assainissement Agglomération Montrichard – SIAAM Montrichard.

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Questions diverses

- Monsieur Chancelier présente au conseil le sondage réalisé par la communauté de communes auprès des communes dans le cadre des délibérations annexes du PLUi pour l'instauration ou non des éléments suivants :

- Le droit de préemption urbain
- Le permis de démolir
- Déclaration préalable à l'installation de clôtures
- Déclaration préalable pour le ravalement de façade non soumis aux permis de construire

L'ensemble des conseillers se prononcent favorablement pour l'ensemble de ces points, l'information sera transmise à la communauté de communes.

- Monsieur Le Maire informe les conseillers qu'il va faire procéder à l'acquisition d'un défibrillateur automatique pour l'installer à la salle des fêtes, cette installation sera obligatoire dès 2022 et à l'acquisition d'un meuble range serviettes pour la cantine scolaire.

- Madame Lorthios relègue la demande du club informatique pour la pose de rideaux occultants dans la salle du conseil. La commission bâtiment est chargée de l'étude.

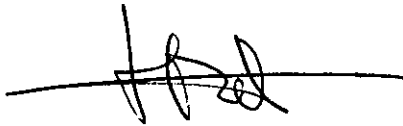
Vallières-les-Grandes

16 janvier 2020

- Monsieur Dubreuil propose le remplacement d'un cédez le passage par un stop sur la voie communale N°5 (de la Thomasserie) à l'intersection de la route départementale N°27 (route de Chaumont). Un courrier va être fait en ce sens au Conseil Départemental.
- Monsieur Chancelier évoque les difficultés de stationnement liées aux travaux du commerce. Monsieur Germain évoque l'idée de mettre provisoirement la rue des Perruches en sens unique pour permettre le stationnement de véhicules.
- Madame Aubert évoque le Tour du Loir et Cher, la réunion de mi-décembre n'a pas eu lieu et l'échéance approche à grand pas.

Séance levée à 22h00.

Le secrétaire
Fabien Métivier



Le Maire
Patrick LE FRÈNE

